

# ÉLECTIONS RÉGIONALES

14 ET 21 MARS 2010

**LA FRANCE CHANGE,  
NOS RÉGIONS  
DOIVENT CHANGER AUSSI.**

ARGUMENTAIRE / Réforme de la formation professionnelle

Le 11/02/2010

« La formation professionnelle, c'est un modèle de société où, à tout moment, on peut remonter dans l'ascenseur social »

Nicolas Sarkozy, 18 septembre 2007

## Contexte

- Malgré un coût élevé de 30 milliards d'euros, notre système de formation professionnelle n'était pas assez efficace. Il était trop centré sur ceux qui n'en avaient pas vraiment besoin : salariés des grandes entreprises et déjà bien qualifiés.
- L'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle a été signé entre les partenaires sociaux le 7 janvier 2009 : renforcement des principaux dispositifs existants, financement de la formation et extension des mesures aux salariés et demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail en raison de leur déficit de formation.
- La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui reprend les dispositions de l'accord, a été promulguée le 25 novembre 2009.

## Les principaux axes de la réforme

Le nouveau système est plus juste car la formation professionnelle est dirigée vers ceux qui en ont le plus besoin : chômeurs, seniors, jeunes sortis sans qualification du système scolaire, salariés peu qualifiés et salariés des petites et moyennes entreprises.

- **Sécurisation des parcours professionnels : création d'un fonds géré par les partenaires sociaux pour faciliter les mobilités et le retour à l'emploi.** Ce fonds est doté de 900 millions d'euros. L'objectif est de permettre chaque année la formation de 500 000 salariés peu qualifiés et de 200 000 demandeurs d'emploi supplémentaires.
- **Réorganisation de la gestion des fonds de formation professionnelle : réduction du nombre d'organismes collecteurs agréés pour une gestion plus transparente et plus efficace.** Cette réorganisation permettra également de réaliser une meilleure allocation des fonds vers les petites et moyennes entreprises.
- **Coordination des acteurs :** collaboration de l'État, des régions et des partenaires sociaux à travers un **plan régional de développement de la formation.** Ce plan définit la **programmation des actions de formation professionnelle** et garantit le **développement cohérent de l'ensemble des filières de formation.**
- **Amélioration des outils à la disposition des salariés et des demandeurs d'emploi :**
  - élargissement du **congé individuel de formation** en dehors du temps de travail,
  - portabilité du **droit individuel à la formation**,
  - création du **droit à un bilan d'étape professionnel** accessible tous les cinq ans pour les salariés à partir de deux ans d'ancienneté,
  - développement de la **validation des acquis de l'expérience**,
  - élargissement des **contrats de professionnalisation** aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans pour les jeunes et les adultes les moins qualifiés.

## CONTACT

DIRECTION DE LA CAMPAGNE NATIONALE

55, rue La Boétie – 75008 Paris

Tél. : 01.40.76.27.28

regionales2010@u-m-p.org

